AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C0394
FR0014007ZB4-FS0100

17 février 2022

Déclaration de participation

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

AELIS FARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 février 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré, au résultat de l'introduction en bourse de la société AELIS FARMA[1], détenir, au 17 février 2022, indirectement par l'intermédiaire de la société Bpifrance Investissement[2] agissant en sa qualité de société de gestion du fonds Bpifrance Innovation I – Compartiment Venture, 1 860 766 actions AELIS FARMA représentant autant de droits de vote, soit 14,91% du capital des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
CDC (à titre direct)	0	-
Bpifrance Investissement agissant en sa qualité de société de gestion du fonds Bpifrance Innovation I – Compartiment Venture	1 860 766	14,91
Total CDC	**1 860 766**	**14,91**

[1] Cf. notamment communiqué de la société AELIS FARMA du 15 février 2022 et prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 1er février 2022 sous le n°22-021.

[2] Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

[3] Sur la base d'un capital composé de 12 480 471 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.